

Assemblée des délégués du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse

Sommes cibles 2019 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

Propositions

- L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2019.
- 2. La somme cible régulière pour 2019 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
- 3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2019 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
- L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1 %). Pour les années 2008 – 2018, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. Elles doivent rester inchangées aussi pour l'année 2019.